

Les industries de transformation recherchent des peupliers d'un volume unitaire compris entre 1 et 1,5 m³, valorisables en déroulage ou sciage, sans compter les houppiers qui peuvent être transformés en bois énergie.

L'âge d'exploitabilité se situe entre 20 et 25 ans, il peut descendre à 18 ans dans les meilleures stations. Le diamètre des arbres à 1,30 m est alors de 40 à 45 cm, soit 125 à 145 cm de circonférence.

Le prix de vente sur pied des peupliers se situe entre 30 et 50 € du m³ selon la qualité des arbres, la taille du lot, l'accessibilité et les conditions d'exploitation.

Bilan financier de quatre peupleraies bretonnes

	Peupleraie n°1	Peupleraie n°2	Peupleraie n°3	Peupleraie n°4
Commune de situation	Mauron (56)	Pluméliau (56)	Plouégat-Guérand (29)	St Brieuc-de-Mauron (56)
Année d'exploitation	2007	2016	2016	2009
Surface	1.50 ha	0.7 ha	4.3 ha	1.39 ha
Cultivar(s)	Interaméricains (Raspalje, Unal, Boelare, Beaupré)	Euraméricains (Dorskamp, Triplo), Deltoïdes (Léna, Dvina...)	Interaméricain (Beaupré fortement atteints de rouille)	Euraméricains (I 214, Robusta)
Age	22 ans	19 ans	26 ans	26 ans
Nombre total de peupliers coupés	289	141	700	284
Volume total/ ha	211 m ³ /ha	220 m ³ /ha	198 m ³ /ha	382 m ³ /ha
Prix bois d'œuvre (déroulage)	43€ le m ³ en moyenne	24 € pour 177 m ³ /ha	26 €/m ³ en moyenne (déroulage + palette)	44 €/m ³ en moyenne
Prix bois d'œuvre (sciage)		10 € pour 43 m ³ /ha		
Volume moyen par arbre	1.1 m ³	1.09 m ³	1,2 m ³	1,8 m ³
Recette /ha	9 074 € HT/ha	4 678 € HT/ha	5 100 € HT/ha	16 897 € HT/ha
Réinvestissement à prévoir	Coût de replantation et d'entretiens, élagages compris, estimé à 4500 €/ha, sans tenir compte d'une aide éventuelle via la charte « Merci le peuplier » qui peut venir en déduction.			
Commentaires	Pas de valorisation des houppiers en bois énergie Peupleraie de belle venue élaguée à 7 m	Pas de valorisation des houppiers en bois énergie Prix d'achat bas justifié par l'accès difficile à la parcelle, la distance de débardage importante et un manque d'élagage	Houppiers transformés en bois énergie, sans rémunération pour le propriétaire Peupleraie élaguée à 6-7 m	Peupleraie très bien suivie sur excellente station, cultivars très recherchés



Peupleraie n°4 avant exploitation



Débardage des grumes de la peupleraie n°4

Calcul de rentabilité d'une production de peuplier en Bretagne

Le bénéfice annuel à l'hectare d'une peupleraie peut varier considérablement, de quelques euros à plusieurs centaines d'euros. Celui-ci dépend de la qualité de la station, du choix pertinent des cultivars, des soins apportés aux arbres et de la valorisation économique des produits.

Le tableau ci-dessous présente le cas d'une peupleraie fictive, bien gérée de bout en bout, exploitée à 22 ans.

Valeur du fonds : 2 000 €/ha

		Calcul	Résultats	Total
Recettes	Bois d'œuvre	240 m ³ /ha x 40 €	9 600 €/ha	10 100 €/ha
	Bois énergie	50 tonnes/ha x 10 €	500 €/ha	
Dépenses	Travaux d'installation (année N)		2 000 €/ha	4 960 €/ha
	Travaux d'entretien (N à N+3)		1 000 €/ha	
	Taille et élagage (N+2 à N+8)		1 600 €/ha	
Impôts Fonciers	(N+10 à N+22)	30 €/ha/an (entre 20 et 40 € selon les communes) x 12	360 €/ha	
Bénéfice	Net	10 100 € - 4 960 €	5 140 €/ha	
	Net annuel	5 140 € / 22 ans	234 €/ha/an	

Taux Interne de Rentabilité (TIR) : 3,3 et 4,3 % selon que les travaux d'élagage et de taille sont réalisés par l'entreprise ou par le propriétaire lui-même

Le Taux Interne de Rentabilité, dénommé TIR est le taux de placement effectivement obtenu par le sylviculteur. Il est comparable au taux d'intérêt d'un compte bancaire. L'obtention d'aides financières à la plantation par le propriétaire permet d'améliorer le TIR.

Prévenir les risques de perte financière en cas de tempête

Au fur et à mesure que la peupleraie vieillit, sa sensibilité aux tempêtes s'accroît tout comme la valeur du capital sur pied. En effet, la peupleraie est souvent installée sur des sols peu portants, avec des risques de chablis élevés et le peuplier est un arbre très cassant (risques de volis). C'est dans les dernières années de la vie de la peupleraie que le risque est maximum.

Pour se prémunir d'une perte importante de recette, la souscription d'une assurance est envisageable dès l'âge de 10 ans. Elle est recommandée lorsque la peupleraie arrive à maturité, en attendant la récolte.

Selon les conditions du contrat d'assurance, les pertes de récolte et les frais de reboisement sont couverts.

Une assurance dommage couvre les risques d'incendie et de tempête, entre autres. Demander un devis aux assureurs afin de comparer les tarifs, les garanties et les conditions. Les informations sur les principaux assureurs spécialisés pour la forêt sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.foretpriveefrancaise.com/n/assurances-forestieres/n:119>